

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE**

MERCREDI 31 MAI 2023

DELIBERATION	N°14/31-05-2023/348
---------------------	----------------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Quorum	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	19
Nombre de votants	:	40
Adoption	:	40

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ANDREANI Dominique, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CECCARELLI Laurent, CECCOLI François-Xavier, CIONI Gilles, COLONNA Caroline, DELOVO Cosima Sandra, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, FRASSATI Jeanne, GOFFI Karina, MANICCIA Christophe, MARTELLI Marina, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, ROSSI Antoine, VALERY Olivier, VOLPI Nathalie.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir : Mmes, MM.

ABELI Eric à ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Paola à ORSINI Pierre, BALDASSARI Nicolas à CECCARELLI Laurent, BALESI Pierre-François à CASTELLI Jean-François, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony à GOFFI Karina, GIOVANNI Auguste à MARTELLI Marina, IENCO Michel à CECCOLI François-Xavier, LANFRANCHI Marie-Eugénie à DI MENZA Dominique, LEANDRI Marc à FRASSATI Jeanne, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MAURIZI Jean-André à ANDREANI Dominique, MICHELI Virginie à FAGGIANELLI François, PAOLI Jean-François à CIONI Gilles, PIACENTINI Céline à ROSSI Antoine, SANGUINETTI Patrick à NEGRETTI Pierre, SIMONI Barthélémy à VALERY Olivier, TROJANI Paul à DOMINICI Jean, VENTURINI Stefanu à BENZONI Joseph, VESPERINI Nunzia à MANICCIA Christophe.

Membres Associés ayant participé : Mme, M.

ACQUAVIVA François, RAIMONDI Sibille.

OBJET :

Plan d'Urgence CCI de Corse / Impact Covid-19 - Mesure 3 - Dispositifs de reconnexion aérienne et maritime 2020/2023 :
Bilan aérien intermédiaire

CONTEXTE :

Considérant le Plan d'Urgence / Impact COVID-19, acté par l'Assemblée Générale de la CCI de Corse en date du 30 mars 2020 par délibération n°03/30-03-2020/232, et notamment sa mesure III : *Communication de Rebond : Plan de communication et de soutien aux opérateurs de transport pour booster la destination dès la sortie de crise* ;

La CCI de Corse a travaillé sur la mise en place d'un dispositif d'accompagnement marketing afin de soutenir la relance des flux de trafic par la réouverture des lignes aériennes et maritimes hors OSP et permettre ainsi la reprise progressive de l'activité interrompue par la pandémie du COVID-19, avec un mode opératoire ainsi calibré :

- Une contribution financière Marketing par passager transporté est proposée dès 2020, pour 3 ans, proportionnellement aux efforts de relance, en termes de lignes opérées, de volume de sièges offerts et de passagers prévus, sur chacun des aéroports et des ports insulaires.

Vu la Délibération d'Assemblée Générale CCIC n°06/29-06-2020/239 adoptant le plan de reconnexion des flux de trafic aérien ;

Vu la Délibération d'Assemblée Générale CCIC n°06/30-11-2020/251 actant l'enregistrement de la compagnie aérienne et des compagnies maritimes ayant répondu à l'AMI conformément aux critères prescrits et autorisant le Président de la CCI de Corse à signer les conventions d'applications correspondantes ;

Vu la Délibération d'Assemblée Générale CCIC n°06/27-05-2021/278 ratifiant le lancement des deux nouveaux Appels à Manifestation d'Intérêt (références AMI 2 et AMI 3) pour la réouverture / ouverture de lignes aériennes :

- Domestiques hors OSP pour 2021 (AMI 2) ;
- Internationales (AMI 3) ;

Conformément aux termes des délibérations visées supra,

Les dispositifs de reconnexion des flux de trafic aérien par la mise en place d'un accompagnement marketing pour la réouverture et/ou l'ouverture de lignes hors Délégation de Service Public, ont fait l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt Public ouvert à toutes les compagnies aériennes qui remplissaient les conditions d'accès :

- AMI/CCIC/2020.002 (AMI1), mises en ligne sur la plate-forme dématérialisée gouvernementale LA PLACE le 06 juillet 2020 et dont l'Appel à Manifestation d'Intérêt a été ouvert jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- AMI/CCIC/2020/0030 (AMI2) et AMI/CCIC/2020/0031 (AMI3), mises en ligne sur la plate-forme dématérialisée gouvernementale LA PLACE le 06 mai 2021 et dont les Appels à Manifestation d'Intérêt ont été ouverts jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Vu la Délibération d'Assemblée Générale CCIC n°05/30-05-2022/318 actant l'enregistrement de compagnies aériennes ayant répondu à l'AMI conformément aux critères prescrits et autorisant le Président de la CCI de Corse à signer les conventions d'applications et avenants éventuels correspondants ;

BILAN AERIEN INTERMEDIAIRE :

Les conventions conclues entre la CCI de Corse et les compagnies aériennes éligibles, ont pour objet de déterminer leur engagement d'assurer l'exploitation, pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023 des liaisons aériennes définies à l'article 2 des documents contractuels, au départ et à destination des aéroports de Corse. En contrepartie, la CCI de Corse s'engage à verser aux compagnies une contribution financière par passager payant au départ de ces aéroports.

Périmètre du bilan intermédiaire au 31 Mai 2023 :

- AMI 1 : Bilan pour la période 2020-2022 du volet national

.../...

- AMI 2 : Bilan pour la période 2021-2022 et estimation pour l'année 2023 du volet national
- AMI 3 : Bilan pour la période 2020-2022 et estimation pour l'année 2023 du volet international

La projection au 31/12/2023 effectuée au 31 mai 2023, soit sur l'ensemble de la période pour tous les AMI, permet d'apprécier que la CCI devrait engager plus de 7,2 millions €, pour obtenir une programmation globale de l'ordre de 5,8 millions de sièges et près de 4,6 millions de passagers transportés.

Le plan devrait générer plus de 18,1 millions € de chiffre d'affaires aéronautique pour la CCI et présenter un solde positif de plus de 10,8 M€ pour les différentes concessions.

Année	Sièges programmés	Passagers transportés	Chiffre d'Affaires CCI €HT	Contribution CCI €HT	Solde annuel CCI €HT	Taxe Transport CdC
2020 réalisé	1 107 025	883 308	3 424 295	3 530 344	-106 049	4 036 718
2021 réalisé	2 006 618	1 590 262	6 229 222	2 445 820	3 783 402	7 267 497
2022 réalisé	2 177 891	1 734 581	6 823 086	938 360	5 884 726	7 927 035
Sous-total réalisé	5 291 534	4 208 151	16 476 603	6 914 524	9 562 079	19 231 250
2023 estimé	535 899	391 734	1 665 198	352 469	1 312 729	1 790 224
Total général estimé	5 827 433	4 599 885	18 141 801	7 266 993	10 874 808	21 021 474

Il est à noter que le plan, outre les impacts positifs sur les trafics et budgets des différents aéroports, a également généré plus de 19,2 M€ de ressources pour la CdC au 31 décembre 2022 et devrait au global à la fin d'année 2023 dépasser 21 M€ de bénéfice en taxe de transport pour la Collectivité de Corse.

Les tableaux en annexe déclinent les résultats détaillés de ce plan de reconnexion aérien par AMI, par opérateur aérien et par aéroport.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse :

- Acte le bilan intermédiaire du plan de reconnexion aérien ;
- Acte que chacune des lignes respecte les principes et modalités ainsi que les critères d'éligibilité au plan de soutien et de conformité au principe d'opérateur avisé en économie de marché ;
- Mandate le Président afin de signer tous actes, conventions, avenants permettant de finaliser cette opération et clôturer ces AMI « Covid » en tenant compte des résultats observés au 31 mai 2023 ;
- Prévoit qu'un bilan définitif sera arrêté au cours du premier semestre 2024 et présenté à l'Assemblée Générale.

Bastia, le 31 mai 2023

Le Président

Jean DOMINICI